



Commission Ressource en Eau

13 Juillet 2023, 14h30 à Saint-Mathurin

Lieu : Mairie de Saint-Mathurin

Ordre du jour :

1. Volet Agricole
 - 1.1. Attribution du marché public et animation collectives à venir
 - 1.2. Bilan de la campagne MAEC 2023
 - 1.3. Bilan des diagnostics individuels
2. Programme Filtr'Eau
 - 2.1. Diagnostic Filtr'Eau
 - 2.2. Projet Filtr'Eau 2023
3. Volet quantitatif
 - 3.1. Inventaire plan d'eau de l'Auzance
 - 3.2. Synthèse des 3 sous bassins versants

Annexe : Diaporama

Présence :

Animateurs de la commission		
PEROCHEAU Jean-François	Président du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent
COQUIO Olivier	Animateur du SAGE	Présent
QUERVILLE Andréa	Animatrice volet agricole du CT Eau	Présente
CERISIER Line	Chargée de mission bocage	Présente
Elus		
RABILLE Jannick	Association des maires de Vendée et Vendée Grand Littoral	Absent/Excusé
HILLAIRET Marc	Association des maires de Vendée I	Absent/Excusé
BOUARD Albert	Association des Maires de Vendée	Présent
CHAILLOUX Michel	Association des Maires de Vendée	Présent
TESSIER Jean	Association des Maires de Vendée	Présent
PECHEUL Armel	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent
VERDON Noël	Les Sables d'Olonne Agglomération	Absent/Excusé
CHADENEAU Michel	Vendée Grand Littoral	Absent/Excusé
Partenaires		
PERROCHEAU Franck	Elu Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Présent
LASSAU Marin	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Présent
LE MOIGN Victoire	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PDL)	Présente
RABILLER Daniel	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Présent
SOULARD René	Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes (APNO)	Présent
AUGRIS Christian	Association « UFC Que Choisir Vendée »	Absent/Excusé
GUIBERT Marc	Elu Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Présent
CHARRIER Antoine	Vendée Eau	Absent/Excusé
DA SILVA Guillaume	Vendée Grand Littoral (Animateur N2000)	Présent
	CAVAC	Absent / Excusé
Etat et financeurs		
DEVANNE Daniel	DDTM de la Vendée	Présent
COUDRET Maxime	DREAL des Pays de la Loire	Absent/Excusé
CHENAIS François-Jacques	DREAL des Pays de la Loire	Absent/Excusé
PINGRAY Anthony	Conseil départemental de la Vendée – Service Eau	Présent
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Absent/Excusé
BOUFFET Aurélie	Région des Pays de la Loire	Absent/Excusé

1. Volet Agricole

1.1. Attribution du marché public et animation collectives à venir

Andréa QUERVILLE rappelle que la maîtrise d'ouvrage des actions collectives est au SMAV dans le CT Eau Auzance Vertonne, avec 2 lots :

- Animation d'un groupe collectif par l'APAD ;
- Réalisation d'animation par :
 - La chambre d'Agriculture des Pays de la Loire qui propose des animations pour l'année 2023 sur les thèmes suivants (*qui seront peut-être modifiés*) : Pratiques de binage dans le maïs et réponse à l'irrigation : 1 RDV été 2023 et Améliorer la productivité des prairies en préservant leur qualité : 2 RDV.
 - Groupement Air Publique et Even Conseil sur les thématiques suivantes : La réduction des pesticides (contexte territorial et pratiques alternatives) et la préservation et la restauration des sols (IAE, visite de site).

1.2. Bilan de la campagne MAEC 2023

Andréa QUERVILLE présente la spécificité des nouvelles MAEC porté par la DRAFF, avec les obligations suivantes :

- 90% minimum de la SAU engagée,
- Diagnostics agroécologiques obligatoires,
- Formation
- Bilan IFT obligatoire.

Les mesures ouvertes en 2023 étaient les 3 niveaux de la mesure Bien Être Animal et le niveau 1 de la mesure Sol. 7 exploitations ont contractualisé des MAEC.

En tout 26 exploitations en 2023 ont des MAEC en cours, ce qui représente environs 3 000 ha.

Albert BOUARD – maire de Saint-Mathurin se questionne sur les résultats financiers des exploitations s'engageant en MAEC.

Franck PERROCHEAU – CRA a des craintes pour ces exploitations agricoles surtout sur leur système fourrager et leur besoin en paille, cela peut leur faire perdre leur autonomie fourragère mais garantit leur part protéinique.

Andréa QUERVILLE – SMAV souligne que c'est un calcul fait entre l'agriculteur et l'OPA qui le suit. De plus ce sont des personnes proches des objectifs des MAEC ou étant dans un véritable changement de système qui s'engagent actuellement dans les MAEC. Enfin on applique la transparence GAEC au montant ainsi cela est non négligeable pour une exploitation.

Anthony PINGRAY – CD85 et Jean TESSIER indiquent que sur Vie et Jaunay les agriculteurs repartent toujours sur des contractualisations.

1.3. Bilan des diagnostics individuels

Andréa QUERVILLE rappelle le bilans des diagnostics d'exploitation 2020-2021 (2022 non complet) avec en tout 25 exploitations diagnostiquées soit 4 000 ha.

Daniel RABILLER - ADEV demande quels enseignements on peut tirer de ces diagnostics individuels.

Andréa QUERVILLE- SMAV prend note de la demande de présenter plus en détails les enseignements des diagnostics d'exploitations.

2. Volet FILTR'Eau

2.1. Diagnostic Filtr'Eau

Line CERISIER rappelle les actions du programme FILTR'Eau.

S'ensuit la présentation du diagnostic du Gué Chatenay, dans un premier temps concernant les mares et les zones tampons rivulaires.

Albert BOUARD – maire de Saint-Mathurin évoque la problématique des sangliers qui détruisent les mares et nuisent à la qualité de l'eau.

Franck PERROCHEAU – CRA évoque également le délaissement des prairies se transformant en friches, devenant ainsi des zones propices aux sangliers qui retournent les prairies. Il y a peu d'indemnisation pour ces dégâts.

Marc GUIBERT – FDC85 indique que des plans de chasse ont pour objectif d'éviter l'augmentation des populations et que des battues administratives peuvent être organisées si besoin, bien qu'elles ne soient pas toujours une réponse efficace en raison du temps d'organisation. Il indique que les prélèvements de sanglier ont augmenté ces dernières années.

Le diagnostic du Gué Chatenay se poursuit en évoquant les haies à restaurer, les secteurs cibles pour la replantation ainsi que la protection des éléments de paysage.

Franck PERROCHEAU – CRA indique que la protection des haies ne doit pas uniquement passer par le réglementaire mais également par la création d'une filière bois et la volonté des collectivités d'accompagner les agriculteurs dans ce sens.

LINE CERISIER – SMAV précise par ailleurs que les haies peuvent être protégées dans les documents d'urbanisme par un classement sous l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

Albert BOUARD – maire de Saint-Mathurin évoque la possibilité de présenter le diagnostic aux conseils municipaux.

Line CERISIER – SMAV précise que cela sera possible sur demande une fois que la rédaction sera terminée.

2.2. Présentation des projets FILTR'Eau 2022

Anthony PINGRAY – CD85 présente les projets pour le Département sur le bassin versant du Gué Chatenay.

Line CERISIER – SMAV présente les projets pour la FDC85 et le SMAV.

Michel CHAILLOUX – maire de Vairé indique qu'il faut faire attention concernant la plantation d'un bosquet à Vairé car le projet Jourdain passera dans ce secteur.

3. Volet gestion quantitative de l'eau

3.1. Inventaire des plans d'eau sur le secteur amont de l'Auzance

Andréa QUERVILLE présente les principaux résultats du rapport sur l'inventaire des plans d'eau de l'Auzance 1 qui a été transmis.

3.2. Synthèse des 3 sous bassins versants

Andréa QUERVILLE montre les résultats synthétiques des 3 sous bassins versants inventoriés par le SMAV (Ciboule 1, Vertonne 2 et Auzance 1).

Une proposition de grille de hiérarchisation (élément de travail) est également présentée et permettrait de classer l'impact des plans d'eau. Cette grille pourra servir pour les travaux de déconnexion des plans d'eau ainsi que pour l'étude HMUC dans le cadre de l'analyse de l'impact cumulé des plans d'eau.

Daniel DEVANNE – DDTM : pour la DDTM il manque dans cette grille la restitution par ouvrage, et s'interroge sur la notion de plans d'eau sur source.

Franck PERROCHEAU – CRA : Pour lui il faut faire attention au classement des plans d'eau inventoriés, il a des craintes quant aux futurs besoins en eau et aux impacts de ce classement pour les agriculteurs.